

EMPIRE CHÉRIFIEN
Protectorat de la République Française
AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION	ÉDITION
		PARTIELLE	COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	600 fr.	1.200 fr.
	6 mois..	400 "	700 "
France et Colonies	Un an..	750 "	1.500 "
	6 mois..	500 "	850 "
Étranger	Un an..	1.250 "	2.100 "
	6 mois..	750 "	1.250 "

Changement d'adresse : 10 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Seule l'édition partielle est vendue séparément

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Édition partielle 16 fr.
Édition complète 26 fr.

Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
40 francs

(Arrêté résidentiel du 24 décembre 1947)

Pour la publicité-réclame commerciale et industrielle, s'adresser à l'agence Havas, 3, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Établissements insalubres, incommodes ou dangereux.

Dahir du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) modifiant l'article 9 du dahir du 25 août 1914 (8 chaoual 1332) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux 406

Arrêté viziriel du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) interdisant l'installation de certaines industries dans les villes municipales et les centres délimités par arrêté viziriel, avec leurs zones de banlieue ou leurs zones périphériques .. 406

Ciments soumis à répartition. — Conditions de vente.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 21 mars 1950 modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition 407

Campagne 1949-1950. — Encouragements à la culture de certaines graines oléagineuses.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 mars 1950 complétant l'arrêté du 8 décembre 1949 organisant les encouragements à la culture des graines oléagineuses alimentaires pour la campagne 1949-1950. 407

TEXTES PARTICULIERS.

Casablanca. — Acquisition d'un immeuble par la ville.

Arrêté viziriel du 8 mars 1950 (18 jourmada I 1369) approuvant une délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca autorisant l'acquisition d'un immeuble par cette ville 408

Fès. — Classement du site du marabout de Sidi Ahmed el Bernoussi.

Arrêté viziriel du 10 mars 1950 (20 jourmada I 1369) portant classement du site du marabout de Sidi Ahmed el Bernoussi (circonscription de Fès-banlieue) 408

Port-Lyautey. — Déchéance d'un conseiller prud'homme.

Arrêté résidentiel du 28 mars 1950 portant déchéance d'un conseiller prud'homme 408

Architecte. — Exercice de la profession.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 mars 1950 autorisant un architecte à exercer sa profession 408

Mazagan. — Achat d'une parcelle de terrain par la ville.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 27 mars 1950 autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain par la ville de Mazagan 408

Hydraulique.

Arrêté du directeur des travaux publics du 23 mars 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Giseard Robert, colon à Saté 409

Arrêté du directeur des travaux publics du 25 mars 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans cinq puits, au profit de M. Bouvard Maurice, colon à Oualidia 409

Arrêté du directeur des travaux publics du 25 mars 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans trois puits, au profit de M. Ginès Navarro, colon à Saint-Jean-de-Fedala 409

Arrêté du directeur des travaux publics du 25 mars 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans deux puits, au profit de M. Simon Xavier, colon à Mazagan 409

Arrêté du directeur des travaux publics du 30 mars 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans deux puits, au profit de M. Carrobourg Charles, colon à Mediouna	409
Arrêté du directeur des travaux publics du 30 mars 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de MM. Ballet, colons à Ras-el-Arba	409
Arrêté du directeur des travaux publics du 30 mars 1950 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de la société « Garage et transports Marima », à Berrechid	409
Port-Lyautey, Bahil. — Associations syndicales de lutte contre les parasites.	
Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 21 mars 1950 modifiant l'arrêté du directeur des affaires économiques du 1 ^{er} juin 1939 portant création de l'Association syndicale de lutte contre les parasites des plantes du Bas-Sebou	409
Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 21 mars 1950 modifiant l'arrêté du 8 juin 1948 portant création de l'Association syndicale de lutte contre les parasites des plantes de Bahil	410
Oulad-el-Bali (Oujda), Imfout (Chaouïa-sud). — Service postal.	
Arrêtés du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones des 14 et 16 mars 1950 portant transformation d'établissements postaux	410

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté résidentiel du 3 avril 1950 fixant la date des élections des délégués du personnel aux conseils d'administration des caisses marocaines de prévoyance, de retraites et de rentes viagères	410
Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 3 avril 1950 relatif à l'élection des représentants du personnel auprès du comité consultatif de la fonction publique	411

TEXTES PARTICULIERS

Direction de l'intérieur.	
Arrêté du directeur de l'intérieur du 18 mars 1950 complétant l'arrêté du 12 décembre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif de la direction des affaires politiques	411

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois	411
Nominations et promotions	411
Admission à la retraite	418
Elections	419

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	419
Avis aux contribuables européens ou assimilés relatif aux déclarations à souscrire en vue de l'établissement des rôles du tertib et de la taxe des prestations en 1950 ..	419

Liste nominative des architectes autorisés à exercer dans le Protectorat au 1 ^{er} janvier 1950 et inscrits au tableau de l'ordre des architectes	42
Relevé climatologique du mois d'août 1949	42

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) modifiant l'article 9 du dahir du 25 août 1914 (3 chaoual 1332) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux.

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 25 août 1914 (3 chaoual 1332) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics, après avis du directeur de l'intérieur,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 9 du dahir susvisé du 25 août 1914 (3 chaoual 1332) est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 9. — Dans les villes municipales et leur banlieue, dans les centres délimités, dans les zones périphériques des villes et des centres, les établissements de la 1^{re} et de la 2^e classe ne peuvent être autorisés qu'à l'intérieur des secteurs industriels créés à cet effet.

« En outre, certaines industries qui seront limitativement désignées par arrêté viziriel pourront être interdites à l'intérieur du périmètre municipal, du périmètre d'un centre délimité ou de la zone périphérique.

« En dehors des périmètres définis ci-dessus, les établissements de la 1^{re} ou 2^e classe ne pourront être autorisés qu'à une certaine distance des agglomérations urbaines ou rurales, non encore délimitées ; dans ce cas, les autorisations d'installation fixeront cette distance, qui ne sera en aucun cas inférieure à 500 mètres.

« En ce qui concerne les établissements existant déjà dans les zones d'habitation, seules pourront être autorisées les modifications apportées dans les conditions de leur exploitation qui n'aggraveront pas la gêne résultant de leur existence pour le voisinage.

« En outre, un arrêté de Notre Grand Vizir pourra déterminer ceux des établissements de la 3^e classe qui devront être assimilés aux établissements des deux premières classes en ce qui concerne l'application des alinéas précédents et dont l'ouverture est en conséquence interdite dans toute zone d'habitation. »

Fait à Rabat, le 28 rebia I 1369 (18 janvier 1950).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 1^{er} février 1950.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.

Arrêté viziriel du 18 janvier 1950 (28 rebia I 1369) interdisant l'installation de certaines industries dans les villes municipales et les centres délimités par arrêté viziriel, avec leurs zones de banlieue ou leurs zones périphériques.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 25 août 1914 (3 chaoual 1332) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux et, notamment, l'article 9 ;

Vu l'arrêté viziriel du 13 octobre 1933 (22 joumada II 1352) portant classement des établissements insalubres, incommodes ou dangereux et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics, après avis du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'installation des industries désignées au tableau ci-après est interdite à l'intérieur des périmètres municipaux des villes et des périmètres des centres délimités par arrêté viziriel, avec leurs zones de banlieue ou leurs zones périphériques :

NUMÉRO de la nomenclature de l'arrêté viziriel du 13 octobre 1933 (22 joumada II 1352)	DESIGNATION DES INDUSTRIES	INCONVÉNIENTS
13 bis	Acide cyanhydrique (Fabrication de l'), quel que soit le procédé de fabrication employé.	Poison très violent et danger d'explosion.
	Acide cyanhydrique (Dépôts et mise en œuvre de l').	id.
100	Chairs, débris et issues (Dépôts de) provenant de l'abattage des animaux.	Odeur, danger des mouches.
131	Cornes, sabots et onglons (Aplatissement des), qu'il y ait macération ou non.	Odeur, danger des mouches, altération des eaux.
132	Cornes, sabots et onglons à l'état vert (Dépôts de) : 1° Cornes avec cornillons ; 2° Cornes sans cornillons, sabots et onglons.	Odeur, danger des mouches. id.
295	Os (Dépôts d') : 1° Dépôts d'os verts, d'os gras ou de cuisine, quelle que soit la quantité emmagasinée ; 2° Dépôts d'os secs, quelle que soit la quantité emmagasinée.	Odeur, danger des mouches. id.
348	Sotes de porc et crins d'origines animales diverses (Préparation des) : 1° Par fermentation.	Odeur, poussières, altération des eaux, pululation des mouches.

Fait à Rabat, le 28 rebia I 1369 (18 janvier 1950).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 31 mars 1950.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

FRANCIS LACOSTE.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 21 mars 1950 modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,

Vu la décision résidentielle du 31 mai 1949 chargeant temporairement le délégué à la Résidence générale du secrétariat général du Protectorat ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 6 février 1950 modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 4. — Les importateurs non utilisateurs de ciment « réparti dans les conditions prévues par l'arrêté susvisé du 15 janvier 1946, recevront de la caisse de compensation, sur justification « d'importation et de répartition, une ristourne dont le montant est « fixé forfaitairement comme suit, pour le ciment de toute catégorie, « mis à la consommation à partir du 1^{er} avril 1950 et importé par « les bureaux de douane suivants :

« Agadir	Néant
« Safi	750 francs
« Casablanca	1.380 —
« Fedala	1.100 —
« Port-Lyautey	1.050 —
« Oujda	Néant. »

ART. 2. — A compter du 1^{er} avril 1950, l'arrêté susvisé du secrétaire général du Protectorat du 6 février 1950 modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949 fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition, est abrogé.

ART. 3. — Toutefois, à titre transitoire, le montant des ristournes figurant à l'article premier de l'arrêté susvisé du secrétaire général du Protectorat du 6 février 1950 pourra être appliqué, sur justification d'importation et de répartition, aux tonnages flottants à la date du 1^{er} avril 1950, mis à la consommation avant le 10 avril 1950.

Rabat, le 21 mars 1950.

Pour le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,
et par délégation,

Le directeur de la production industrielle
et des mines,

A. POMMERIE.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 mars 1950 complétant l'arrêté du 8 décembre 1949 organisant les encouragements à la culture des graines oléagineuses alimentaires pour la campagne 1949-1950.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DES FORÊTS,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 17 novembre 1945 relatif à la culture des oléagineux ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 8 décembre 1949 fixant les prix minima auxquels seront payées aux producteurs les graines oléagineuses de la récolte 1950 ;
Après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'énumération des graines oléagineuses avec leur prix minima, portée à l'article premier de l'arrêté du 8 décembre 1949, est complétée comme suit :

« Arachide 4.550 francs. »

Rabat, le 28 mars 1950.

SOULMAGNON.

TEXTES PARTICULIERS

Acquisition d'un immeuble par la ville de Casablanca.

Par arrêté viziriel du 8 mars 1950 (18 jourmada I 1369) a été approuvée la délibération de la commission municipale de la ville de Casablanca autorisant l'acquisition par cette ville d'une propriété dite « Briqueterie, usine et carrière d'El-Hank », titre, foncier n° 4761 D., d'une superficie de onze mille trois cent huit mètres carrés (11.308 mq.), sise boulevard de la Corniche, appartenant aux Etablissements Spaak. Cette acquisition a été réalisée au prix global de dix-sept millions neuf mille six cent quarante francs (17.009.640 fr.).

Arrêté viziriel du 10 mars 1950 (20 jourmada I 1369) portant classement du site du marabout de Sidi Ahmed el Bernoussi (circonscription de Fès-banlieue).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 21 juillet 1945 (11 chaabane 1364) relatif à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité, et à la protection des villes anciennes et des architectures régionales et, en particulier, son titre deuxième ;

Vu l'arrêté du directeur de l'instruction publique du 23 mars 1949 ordonnant une enquête en vue du classement du site du marabout de Sidi Ahmed el Bernoussi ;

Vu les résultats de l'enquête,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est classé le site du marabout de Sidi Ahmed el Bernoussi, dans la circonscription de Fès-banlieue, tel qu'il est défini par l'arrêté du directeur de l'instruction publique susvisé et le plan annexé.

ART. 2. — Le site du marabout de Sidi Ahmed el Bernoussi est soumis aux servitudes de protection indiquées dans l'arrêté du directeur de l'instruction publique susvisé.

Fait à Rabat, le 20 jourmada I 1369 (10 mars 1950).

MOHAMED EL HAJOUÏ,
Suppléant du Grand Vizir

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 22 mars 1950.

Le Commissaire résident général,
A. JUIN.

Arrêté résidentiel du 28 mars 1950
portant déchéance d'un conseiller prud'homme.LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE AU MAROC,

Vu l'article 15 du dahir du 16 décembre 1929 portant institution en zone française de l'Empire chérifien de conseils de prud'hommes,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. André Guillou est déchu de ses fonctions de conseiller prud'homme, à Port-Lyautey.

Rabat, le 28 mars 1950.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

FRANCIS LACOSTE.

Autorisation d'exercer accordée à un architecte.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 mars 1950 a été autorisé à exercer la profession d'architecte (circonscription du Sud, conseil régional de Casablanca), M. Sauvan André, à Fedala.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 27 mars 1950
autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain
par la ville de Mazagan.LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la convention intervenue le 28 octobre 1949 entre la ville de Mazagan et MM. Ahmed ben Djilali et Bouchaïb ben M'Hamed ;

Vu l'avis émis par la commission municipale de Mazagan, au cours de sa séance du 21 novembre 1949 ;

Après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition par la ville de Mazagan d'une parcelle de terrain d'une superficie de dix-sept mètres carrés (17 mq.) environ, sise rue Colbert, appartenant à MM. Ahmed ben Djilali et Bouchaïb ben M'Hamed, telle qu'elle figure par une teinte rouge sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera réalisée au prix de six cents francs (600 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale de dix mille deux cents francs (10.200 fr.).

ART. 3. — Est homologuée en tant qu'acte de cession la convention intervenue le 28 octobre 1949 entre la municipalité de Mazagan et les propriétaires précités.

ART. 4. — Les autorités municipales de la ville de Mazagan sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 27 mars 1950.

MIRANDE.

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 23 mars 1950 une enquête publique est ouverte du 3 au 13 avril 1950, dans la circonscription de contrôle civil de Salé, à Salé, sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Giscard Robert, colon à Salé.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Salé, à Salé.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : M. Giscard Robert, colon à Salé, est autorisé à prélever par pompage dans un puits un débit continu de 5,8 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « Hoceïne II », titre foncier n° 1671 R., sise à Salé-banlieue.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 25 mars 1950 une enquête publique est ouverte du 3 au 13 avril 1950, dans le territoire de Mazagan, à Mazagan, sur le projet de prise d'eau par pompage dans cinq puits, au profit de M. Bouvard Maurice, colon à Oualidia.

Le dossier est déposé dans les bureaux du territoire de Mazagan, à Mazagan.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : M. Bouvard Maurice est autorisé à prélever par pompage dans cinq puits un débit continu de 31 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « Ferme de la Zaouïa », titre foncier n° 6930 D., sise à Oualidia.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 25 mars 1950 une enquête publique est ouverte du 3 au 13 avril 1950, dans la circonscription de contrôle civil de Fedala, sur le projet de prise d'eau par pompage dans trois puits, au profit de M. Ginès Navarro, colon à Saint-Jean-de-Fedala.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Fedala.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : M. Ginès Navarro, colon à Saint-Jean-de-Fedala, est autorisé à prélever par pompage dans trois puits un débit continu de 9 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « Ruperta », titre foncier n° 8994 C., sise à Saint-Jean-de-Fedala.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 25 mars 1950 une enquête publique est ouverte du 3 au 13 avril 1950, dans le bureau du territoire de Mazagan, à Mazagan, sur le projet de prise d'eau par pompage dans deux puits, au profit de M. Simon Xavier, colon à Mazagan.

Le dossier est déposé dans les bureaux du territoire de Mazagan, à Mazagan.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : M. Simon Xavier, colon à Mazagan, est autorisé à prélever par pompage dans deux puits un débit continu de 4 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « Titi », titre foncier n° 2420 C., sise à Mazagan.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 30 mars 1950 une enquête publique est ouverte du 11 au 21 avril 1950, dans le bureau du territoire des Chaouïa, à Casablanca, sur le projet de prise d'eau par pompage dans deux puits, au profit de M. Carroubourg Charles, colon à Mediouna.

Le dossier est déposé dans les bureaux du territoire des Chaouïa, à Casablanca.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : M. Carroubourg Charles, colon à Mediouna, est autorisé à prélever par pompage dans deux puits un débit continu de 3,39 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « Bernardin-Peyret », titre foncier n° 14919 C., sise à Mediouna.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 30 mars 1950 une enquête publique est ouverte du 11 au 21 avril 1950, dans le cercle des Zemmour, à Khemissèt, sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de MM. Ballet Henri et Jean, colons à Ras-el-Arba.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle des Zemmour, à Khemissèt.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : MM. Ballet Henri et Jean, colons à Ras-el-Arba, sont autorisés à prélever par pompage dans un puits un débit continu de 10 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « L'Olivier de la Pévèle », titre foncier n° 5367 R., sise à Ras-el-Arba.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 30 mars 1950 une enquête publique est ouverte du 11 au 21 avril 1950, dans la circonscription de contrôle civil de Berrechid, sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de la société « Garage et transports Marima », à Berrechid.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de Berrechid.

L'extrait du projet d'arrêté d'autorisation comporte les caractéristiques suivantes : la société « Garage et transports Marima », à Berrechid, est autorisée à prélever par pompage dans un puits un débit continu de 3,25 l.-s., pour l'irrigation de la propriété dite « Talaout », titres fonciers n° 3721 D. et 2743 D., sise à Berrechid.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 21 mars 1950 modifiant l'arrêté du directeur des affaires économiques du 1^{er} juin 1939 portant création de l'Association syndicale de lutte contre les parasites des plantes du Bas-Sebou.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS,

Vu le dahir du 17 décembre 1935 sur les associations syndicales de lutte contre les parasites des plantes et l'arrêté viziriel du 17 décembre 1935 relatif à son application ;

Vu l'arrêté du directeur des affaires économiques du 1^{er} juin 1939 portant création de l'Association syndicale de lutte contre les parasites des plantes du Bas-Sebou ;

Vu la demande de l'administrateur délégué de ladite association, du 20 février 1949 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte par arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 8 juin 1949, dans le territoire de Port-Lyautey ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission administrative du 8 février 1950 dans sa partie relative à la modification du périmètre de l'Association syndicale de lutte du Bas-Sebou,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les articles premier, 5, 8 et 15 de l'arrêté du directeur des affaires économiques du 1^{er} juin 1939 portant constitution de l'Association syndicale de lutte contre les parasites des plantes du Bas-Sebou, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article premier. —

« Les limites du périmètre de ladite association sont celles indiquées par un liséré rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté. »

« Article 5. —

« 1^o Par une souscription calculée à raison de 0 fr. 50 par arbre, que les membres versent au moment de sa fondation ou de son extension ;

« 2^o Par des taxes annuelles réparties proportionnellement au nombre d'arbres. Toutefois, les personnes qui possèdent un nombre d'arbres inférieur à trente sont exonérées de ces taxes. »

« Article 8. — L'association est, conformément aux articles 7 et 8 du dahir du 17 décembre 1935, administrée par un conseil syndical qui comprend neuf syndics.

« Conformément au dernier alinéa de l'article 7 du dahir sus-mentionné, un dixième syndic pourra être nommé par le directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts si une subvention est demandée par l'association. »

« Article 15. — L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année avant le 31 décembre. »

Rabat, le 21 mars 1950.

Pour le directeur de l'agriculture,
du commerce et des forêts,

Le directeur délégué,

FÉLICI.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 21 mars 1950 modifiant l'arrêté du 8 juin 1948 portant création de l'Association syndicale de lutte contre les parasites des plantes de Bahlil.

**LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DES FORÊTS,**

Vu le dahir du 17 décembre 1935 sur les associations syndicales de lutte contre les parasites des plantes et l'arrêté viziriel du 17 décembre 1935 relatif à son application ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 8 juin 1948 portant création de l'Association syndicale de lutte contre les parasites des plantes de Bahlil ;

Vu l'avis de la commission administrative du 8 février 1950 sur l'aménagement des limites réciproques des Associations syndicales de Bahlil et de Sefrou,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 8 juin 1948 portant création de l'Association syndicale de lutte de Bahlil, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article premier. —

« Les limites de ladite association sont celles indiquées par un liséré rose sur le plan joint à l'original du présent arrêté, à l'exception d'une zone comprise entre les points géodésiques km. 0,8 de la route des Cascades, Ez-Zriba, km. 25 de la route de Fès, jebel Tariaia, piste d'El-Menzel et la limite sud du caïdat des Bahlil. »

Rabat, le 21 mars 1950.

Pour le directeur de l'agriculture,
du commerce et des forêts,

Le directeur délégué.

FÉLICI.

Service postal à Oulad-el-Bali et Imfout.

Par arrêtés du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones des 14 et 16 mars 1950 les transformations ci-après ont été réalisées à compter du 1^{er} avril 1950 :

1^o Cabine téléphonique publique d'Oulad-el-Bali (région d'Oujda) en agence postale de 1^{re} catégorie ;

2^o Agence postale de 2^e catégorie d'Imfout (cercle des Chaouïa-sud) en agence de 1^{re} catégorie.

Ces nouveaux établissements participent aux services postal, télégraphique, téléphonique et des mandats.

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

TEXTES COMMUNS

Arrêté résidentiel du 3 avril 1950 fixant la date des élections des délégués du personnel aux conseils d'administration des caisses marocaines de prévoyance, de retraites et de rentes viagères.

**LE COMMISSAIRE-RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE AU MAROC,**

Vu le dahir du 22 octobre 1937 fixant les modalités d'élection des délégués membres des conseils d'administration de la caisse de prévoyance marocaine, de la caisse marocaine des retraites et de la caisse marocaine des rentes viagères ;

Vu le dahir du 30 octobre 1945 relatif à la représentation des fonctionnaires et agents du Protectorat aux commissions de réforme et aux caisses marocaines de retraites, de prévoyance et de rentes viagères et, notamment, son article 2,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La date des élections des délégués du personnel aux conseils d'administration des caisses marocaines de retraites, de prévoyance et de rentes viagères est fixée au 16 mai 1950.

ART. 2. — Les candidatures, adressées par lettre recommandée, devront parvenir au secrétariat général du Protectorat (service du personnel), le 21 avril 1950 au plus tard.

La liste des candidats sera publiée au Bulletin officiel du 28 avril 1950.

ART. 3. — Les bulletins de vote seront remis le 25 mai 1950, à 9 heures, au président de la commission de dépouillement. Il ne sera pas tenu compte des bulletins parvenus le 23 mai 1950, après 18 heures.

ART. 4. — Les membres de la commission de dépouillement seront désignés ultérieurement.

Rabat, le 3 avril 1950.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

FRANCIS LACOSTE.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 3 avril 1950 relatif à l'élection des représentants du personnel auprès du comité consultatif de la fonction publique.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ

A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,

Officier de la Légion d'honneur.

Vu la décision résidentielle du 31 mai 1949 chargeant temporairement le délégué à la Résidence générale du secrétariat général du Protectorat ;

Vu l'arrêté résidentiel du 12 août 1948 portant création d'un comité consultatif de la fonction publique et fixant les modalités de l'élection des représentants du personnel auprès de ce comité,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des représentants du personnel auprès du comité consultatif de la fonction publique aura lieu le 15 juin 1950, au scrutin de liste, dans les conditions fixées par l'arrêté résidentiel susvisé du 12 août 1948.

ART. 2. — Les listes de candidats, appuyées des demandes établies et signées par les intéressés, devront être déposées au secrétariat général du Protectorat (service du personnel), le 20 mai 1950 au plus tard.

Chaque liste devra porter les noms de treize candidats, et mentionner le nom du candidat habilité à la représenter dans les opérations électorales.

Les listes seront publiées au *Bulletin officiel* du 26 mai 1950.

ART. 3. — Les bulletins de vote seront remis le 26 juin 1950, à 9 heures, au président de la commission de dépouillement. Il ne sera pas tenu compte des bulletins parvenus le 24 juin 1950, après 18 heures.

ART. 4. — Les membres de la commission de dépouillement des votes seront désignés ultérieurement.

Rabat, le 3 avril 1950.

FRANCIS LACOSTE.

TEXTES PARTICULIERS.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du directeur de l'intérieur du 18 mars 1950 complétant l'arrêté du 12 décembre 1948 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif de la direction des affaires politiques.

Par arrêté directorial du 18 mars 1950 l'article 9 bis de l'arrêté directorial du 12 décembre 1948 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif de la direction des affaires politiques, est complété par l'alinéa ci-après :

« Article 9 bis. —

« Il pourra également être tenu compte des services auxiliaires rémunérés par une rente viagère sous réserve du reversement par les agents intéressés des sommes perçues de la caisse des rentes viagères. »

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois.

Par arrêté du directeur du cabinet civil du 15 mars 1950 sont créés, à compter du 1^{er} janvier 1950, au chapitre 13 (cabinet civil), trois emplois de commis, par transformation de trois emplois de dame dactylographe titulaire.

Par arrêté du directeur du cabinet militaire du 30 mars 1950 il est créé au chapitre 15 (cabinet militaire), à compter du 1^{er} janvier 1948, par transformation d'un emploi d'auxiliaire, un emploi de dame dactylographe.

Nominations et promotions.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

M. Bernard Maurice, sous-directeur hors classe de l'administration centrale du Protectorat, chef du service administratif de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts, bénéficiera à titre personnel, à compter du 1^{er} janvier 1947, du traitement de base des chefs de service adjoints de classe exceptionnelle tant que ce traitement de base sera supérieur à celui des sous-directeurs hors classe. (Arrêté résidentiel du 13 mars 1950.)

Est nommé *sous-directeur de 2^e classe du cadre des administrations centrales* du 1^{er} avril 1950 : M. Bayloc Désiré, chef de service adjoint de 3^e classe. (Arrêté résidentiel du 29 mars 1950.)

* * *

JUSTICE FRANÇAISE

Est titularisé et nommé *commis de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1949 et reclassé en cette qualité du 16 avril 1949 (bonification de 7 mois 14 jours pour services militaires) : M. Marinetti André, commis stagiaire. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 22 mars 1950.)

MM. Christmann Paul, commis principal de 3^e classe, et Carriot Michel, commis de 1^{re} classe en disponibilité, dont la démission est acceptée, sont rayés des cadres du 8 décembre 1949. (Arrêtés du premier président de la cour d'appel du 8 décembre 1949.)

* * *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Est promu *sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon* du 1^{er} mars 1950 : M. Aomar ben Ahmed, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon. (Arrêté directorial du 7 mars 1950.)

Sont intégrés dans le cadre des régies municipales du 16 décembre 1949 en qualité d'*agent principal de constatation et d'assiette, 3^e échelon* : M. Bernhart Léon, commis principal hors classe ; d'*agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon* : M. Mallaroni Pierre, commis de 1^{re} classe. (Arrêtés directoriaux du 10 mars 1950.)

Est nommé, après examen d'aptitude professionnelle, *agent technique stagiaire du service des métiers et arts marocains* du 1^{er} février 1950 : M. Henniger Roger, agent technique temporaire. (Arrêté directorial du 27 mars 1950.)

Sont promus :

Commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} avril 1950 : M. Artus Pierre, commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon : M. Maati Zemmouri, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 21 mars 1950.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Commis principaux de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1945 et commis principaux de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} février 1945, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945 : MM. Coppolani Jean-Baptiste et Balandier Jules, commis principaux de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) ;

Commis principaux de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1945 et commis principaux de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} août 1945 : MM. Pinelli Pierre et Biaucarelli Horace.

(Arrêtés directoriaux du 20 mars 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Du 1^{er} janvier 1945 :

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1942, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1945 et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1948 : Si Ahmed ben Bouchaïb ben Messaoud ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (conducteur de véhicule hippomobile) et 5^e échelon du 1^{er} mars 1948 : Si Bachir ben Aomar Hadj Bella ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire) et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1947 : Si Hocine ben Abad ben Ahmed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon (manœuvre ordinaire) et 7^e échelon du 1^{er} septembre 1947 : Si Mokhtar ben Brahim el Mokhtar ;

Du 1^{er} janvier 1946 :

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1943, 5^e échelon du 1^{er} mars 1946 et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1948 : Si Salem ben Mohamed ben Kaddour ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1944, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1947 : Si Toumsi ben Bouchaïb ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1944, 5^e échelon du 1^{er} mars 1947 et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : Si Fatah ben Mahmoud ben Bellal ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (gardien), avec ancienneté du 14 mai 1943, 6^e échelon du 1^{er} avril 1946 et 7^e échelon du 1^{er} février 1949 : Si Abdesselam ben Zidel ben Brick ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1944, 6^e échelon du 1^{er} septembre 1946 et 7^e échelon du 1^{er} mai 1949 : Si Ali ben Mohamed ben Brahim ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisé) et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1948 : Si Saïd ben Hadj Mohamed ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon (conducteur de véhicule hippomobile), avec ancienneté du 1^{er} mai 1944, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1947 et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1949 : Si Allal ben Larbi ben Ali ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon (conducteur de véhicule hippomobile), avec ancienneté du 1^{er} mars 1944, 3^e échelon du 1^{er} novembre 1946 et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1949 : Si Lahsèn ben M'Barck ben Fatah ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon (conducteur de véhicule hippomobile), avec ancienneté du 1^{er} octobre 1945, et 6^e échelon du 1^{er} juin 1948 : Si Abdesselam ben Ali el Metaï ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (conducteur de véhicule hippomobile), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1945, et 7^e échelon du 1^{er} juillet 1948 : Si Madani ben Mohamed ben Madani ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon (maître marocain), avec ancienneté du 1^{er} février 1945, et 7^e échelon du 1^{er} août 1947 : Si Djilali ben Mohamed ben Oullad ;

Municipalité de Meknès :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (caporal de chantier), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1944, et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1947 : Si Driss ben el Habib ben Mohamed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945, et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1947 : Si el Hachemi ben Aïssa ben Ahmed ;

Municipalité de Port-Lyautey :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1945, et 3^e échelon du 1^{er} juillet 1948 : Si Haïda ben Hocine ben Haïda ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, stagiaire au 1^{er} échelon (aide-collecteur), avec ancienneté du 1^{er} janvier 1943, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 19 septembre 1945 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois 12 jours), et 2^e échelon du 1^{er} avril 1948 : Si Addou ben Hamou ben Kassou ;

Municipalité de Taza :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire) et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1949 : Si Larbi ben Ahmed ben el Badaoui.

(Arrêtés directoriaux du 28 mars 1950.)

* * *

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont nommés gardiens stagiaires du 1^{er} mars 1950 : MM. Abdesselam ben Allal, Abdesselam ben Ahmed ben el Hachemi, Ahmed ben Ali ben Ameur, Ali ben M'Barck ben Lahsèn, Brahim ben Mohammed, Ej Jilali ben el Mekki, Ej Jilali ben Mohammed, El Housine ben Mohamed ben Kassou, El Hachemi ben el Hachemi, El Kbiyati ben el Mostapha, Es Seghir ben M'Barck, Lahsèn ben Bouchta, Mohamed ben Allal ben Omar, Mohamed ben Saïd, Mohamed ben Kacem ben Mohamed, Miloud ben Mohamed, Mohammed ben es Stitou, Omar ben el Mati ben Bouazza et Slimane ben Ammar, gardiens temporaires. (Arrêté directorial du 8 mars 1950.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 1952, du 24 mars 1950, page 350.

Au lieu de :

« Est révoqué de ses fonctions et rayé des contrôles du 1^{er} février 1950 : M. Coll Gaston, surveillant de prison de 4^e classe » ;

Lire :

« Est révoqué de ses fonctions et rayé des contrôles du 1^{er} mars 1950 : M. Coll Gaston, surveillant de prison de 4^e classe. »

* * *

DIRECTION DES FINANCES.

M. Blanc Victor, inspecteur adjoint stagiaire des impôts directs, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du 6 mars 1950. (Arrêté directorial du 20 mars 1950.)

Est reclassé *agent de recouvrement du 3^e échelon* du 6 février 1950, avec ancienneté du 1^{er} avril 1949 (bonification pour services militaires : 7 mois 3 jours) : M. Niddam Joseph, agent de recouvrement du 3^e échelon. (Arrêté directeur du 28 février 1950.)

Sont nommés, après concours, *commis stagiaires des impôts directs* du 16 décembre 1949 : M^{me} Camp Claude, MM. Fiamma Paul, Pacaux Albert et Piétri Ange, M^{me} Pontier Yolande, agents temporaires. (Arrêtés directoriaux des 3 et 6 mars 1950.)

* * *

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Sont promus :

Du 1^{er} janvier 1950 :

Conducteur de chantier principal de 2^e classe : M. Raimbault Robert, conducteur de chantier principal de 3^e classe ;

Conducteur de chantier de 2^e classe : M. Chéreau Roger, conducteur de chantier de 3^e classe ;

Chaouch de 1^{re} classe : M. Saïd ben Brahim, chaouch de 2^e classe ;

Chaouchs de 3^e classe : MM. Ahmed ben Berek ben Ahmed et Hamou ben el Maati ben Kaddour, chaouchs de 4^e classe ;

Chaouch de 5^e classe : M. Mohamed ben Abdelkader, chaouch de 6^e classe ;

Du 1^{er} février 1950 :

Conducteur de chantier de 4^e classe : M. Bertomey Augustin, conducteur de chantier de 5^e classe ;

Lieutenant de port de 2^e classe : M. Méry Pierre, lieutenant de port de 3^e classe ;

Du 1^{er} mars 1950 :

Chaouch de 2^e classe : M. Larbi ben Saïd ben Bella, chaouch de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 24 février 1950.)

Sont nommés du 1^{er} janvier 1950, à titre définitif :

Ingénieur adjoint de 1^{re} classe, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948 : M. Bablon Georges ;

Adjoint technique principal de 2^e classe, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1948 : M. Secchi Jacques ;

Adjoint technique de 3^e classe : M. Rat Jacques, nommés à ces grades à titre provisoire.

Sont nommés, après dispense de stage :

Commis de 3^e classe du 1^{er} juin 1949 :

M^{me} Torro, ex-M^{me} Péronnia Aimée ;

Avec ancienneté du 23 mai 1947 : M. Malfi José (bonification de 2 ans 8 jours pour services militaires),

commis stagiaires ;

Commis de 3^e classe du 1^{er} juillet 1949 et reclassé *commis de 2^e classe*, à la même date, avec ancienneté du 15 juillet 1947 (bonification de 4 ans 5 mois 17 jours pour services militaires) : M. Querne Georges, commis stagiaire.

(Arrêtés directoriaux du 22 février 1950.)

Sont promus :

Du 1^{er} janvier 1950 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon : M. M'Bark ben Brahim ben Maati, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon : M. Boujemaa ben Ahmed ben Ali, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon : M. Boujemaa ben Ahmed dit « Boufous », sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M. El Kolti ben Mohamed Naassi, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. Moulaye Embarek ben el Haouari, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Youssef ben Mohamed el Drissi, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon : M. Hamida ben Bougrine Sadni el Bartali, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Du 1^{er} février 1950 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon : M. El Arbi ben Lahcèn ben Ali ben Hadj, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. Lahcèn ben Abdallah ben Naceur, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. El Maati ben Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon : M. El Kebir ben Ahmed, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon : M. Mohamed ben Moussa ben Madhi, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Du 1^{er} mars 1950 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Larbi ben M'Hamed el Bihi es Soussi, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon : M. Salah ben Ahmed ben Moussa el Haouari, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon ;

Du 1^{er} avril 1950 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon : M. Saïd ben M'Hamed ben Mohamed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon : M. Ahmed ben Lahcèn ben el Habib, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon : M. Ahmed ben Hamou Saïdi, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 6^e échelon : MM. Mohamed ben Embarek ben Ali, Lahcène ben Mohamed Souci el Ifrani, Mohamed ben Embarek Tadili et Si Mohamed ben Bouchaïb ben el Haouari, sous-agents publics de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Du 1^{er} mai 1950 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M. Mohamed ben Dahman ben Lahcèn, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. Ahmed ben Feddoul ben Saïd, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon.

(Arrêtés directoriaux du 15 mars 1950.)

Sont nommés du 1^{er} janvier 1949, en application de l'arrêté viziel du 11 août 1948 :

Agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon (chef d'atelier), avec ancienneté du 18 novembre 1947 : M. de Maria Jean, chef d'atelier à la Régie des ports marocains ;

Employé public de 2^e catégorie, 7^e échelon (chef magasinier d'approvisionnement), avec ancienneté du 3 octobre 1948 : M. Cottin Maxime, chef magasinier d'approvisionnement à la Régie des ports marocains ;

Agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon (tourneur-ajusteur), avec ancienneté du 25 décembre 1948 : M. Rispoli Joseph, tourneur-ajusteur à la Régie des ports marocains.

(Arrêtés directoriaux des 28 et 29 juin 1949.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Dame dactylographe de 4^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 31 novembre 1946 : M^{me} Alemany Herminie, agent auxiliaire ;

Chaouch de 6^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 17 juillet 1943 : M. Abdelkader ben Ahmed, agent journalier. (Arrêtés directoriaux des 6 décembre 1949 et 13 janvier 1950.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1948 :

Chaouch de 3^e classe, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945 : M. Ahmed ben Aomar ben Bouih ;

Chaouch de 6^e classe, avec ancienneté du 23 mars 1945 : M. Bihi ben Lhassèn, agents journaliers.

(Arrêtés directoriaux du 13 janvier 1950.)

* * *

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS.

Est nommé, après concours, *adjoint technique stagiaire du génie rural* du 1^{er} février 1950 : M. Van Gilst Jean. (Arrêté directorial du 25 février 1950.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 et de l'instruction résidentielle 11/S.P. du 31 mars 1948, et nommés :

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1946, reclassé en cette qualité du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} avril 1949 : M. Ahmed ben Djillali, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 6^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} février 1944, et nommé *cavalier de 5^e classe* du 1^{er} août 1947 : M. Mohamed ben Abdallah, cavalier de 7^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 5^e classe du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1942, nommé *cavalier de 4^e classe* du 1^{er} juillet 1945 et *cavalier de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1949 : M. Ahmed ben Ali, cavalier de 6^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 8 janvier 1946, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} octobre 1949 : M. Mohamed ben Hamed, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 8^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1942, nommé *cavalier de 7^e classe* du 1^{er} mars 1946 et *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} novembre 1949 : M. Larbi ben Sliman, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1946 : M. Moulay Ahmed ould Lahcèn, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} février 1948 : M. Assou ben Ali, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} janvier 1949 : M. Ahmed ben Mohamed Bokkari, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 6^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1942, nommé *cavalier de 5^e classe* du 1^{er} avril 1946 et *cavalier de 4^e classe* du 1^{er} octobre 1949 : M. Aïssa ben Lahbib, cavalier de 7^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 6^e classe du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 1^{er} février 1945, et nommé *cavalier de 5^e classe* du 1^{er} avril 1948 : M. Brahim ben Addi, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 6^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1944, et nommé *cavalier de 5^e classe* du 1^{er} février 1948 : M. Mohamed ben Ahmed, cavalier de 7^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 1^{er} mars 1946, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} novembre 1949 : M. Ahmed ben Mohamed, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 16 août 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} septembre 1949 : M. Ahmed ou Tafeb, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 6^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1945, et nommé *cavalier de 5^e classe* du 1^{er} décembre 1948 : M. Abdallah ben Larbi, cavalier de 7^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 4^e classe du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 16 mai 1944, et nommé *cavalier de 3^e classe* du 1^{er} août 1947 : M. El Tayeb ben Hamadi, cavalier de 6^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 8^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} août 1942, nommé *cavalier de 7^e classe* du 1^{er} décembre 1946 et reclassé *cavalier de 7^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 8 février 1946 : M. Abdelaziz ben Bouazza, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 8^e classe du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1943, et nommé *cavalier de 7^e classe* du 1^{er} janvier 1947 : M. Ahmed ben Mohamed, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 1^{er} mai 1946, reclassé en cette qualité du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 8 juillet 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} octobre 1948 : M. Ahmed ben Rahal, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts.

(Arrêtés directoriaux des 16 janvier, 16 février, 6 et 7 mars 1950.)

Sont nommés :

Chaouch de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1950 : M. Ahmed ben Sbaï ben Doumali, chaouch de 2^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} avril 1950 : M. El Hadj ben Bouazza, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts.

(Arrêtés directoriaux du 14 mars 1950.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 et de la circulaire n° 11/S.P. du 31 mars 1948 :

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 15 juillet 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} décembre 1949 : M. Larbi ben Salah, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 7 février 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} novembre 1949 : M. Haddou ou Kessous, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 6^e classe du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 7 septembre 1946, et nommé *cavalier de 5^e classe* du 1^{er} février 1950 : M. Moulay Hachem N'Moha, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} juillet 1948, avec ancienneté du 7 mars 1945, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} août 1948 : M. Hamed ben Ali, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 8^e classe du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1941, nommé *cavalier de 7^e classe* du 1^{er} janvier 1946, reclassé en cette qualité du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 8 mars 1945, et *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} août 1949 : M. Salah ben Ahmed, cavalier de 7^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 23 janvier 1948 : M. Mohamed ben M'Hamed, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 22 novembre 1946 : M. Haddi ben Hamou, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 22 février 1946, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} juillet 1949 : M. Hadj ben Labchi, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} juillet 1948, avec ancienneté du 7 février 1946, et nommé *cavalier de 6^e classe* du 1^{er} septembre 1949 : M. Abdesslem ben Kobiha, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 15 février 1946 : M. Lhassèn ben Haddou, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 8^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} avril 1944, reclassé en cette qualité du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 18 août 1943 et nommé cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1948 : M. Mohand ou Driss, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 5^e classe au 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} mai 1944, et nommé cavalier de 4^e classe du 1^{er} mai 1948 : M. Lahouari ben Lahouari, cavalier de 6^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 5^e classe du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1943, nommé cavalier de 4^e classe du 1^{er} mars 1947, reclassé en cette qualité du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 16 octobre 1944, et promu cavalier de 3^e classe du 1^{er} mars 1948 : M. Abdesslem ben Salah, cavalier de 6^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 16 septembre 1946, cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 23 mai 1945, et nommé cavalier de 6^e classe du 1^{er} février 1949 : M. Bouazza ben Bettache, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} juillet 1948, avec ancienneté du 7 juillet 1944, et nommé cavalier de 6^e classe du 1^{er} août 1948 : M. Ahmed ben Salah, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 8 octobre 1948 : M. Mohamed ben Brahim, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 7 mai 1945, et nommé cavalier de 6^e classe du 1^{er} août 1948 : M. Mohamed ben Mohamed, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 7 août 1944, et nommé cavalier de 6^e classe du 1^{er} janvier 1949 : M. Abdallah ben Lahcèn, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} juillet 1949, avec ancienneté du 14 juillet 1946, et nommé cavalier de 6^e classe du 1^{er} octobre 1949 : M. Ahmed ben Hamouade, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 8^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1943, nommé cavalier de 7^e classe du 1^{er} juillet 1947 et reclassé en cette qualité du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 23 décembre 1944, et promu cavalier de 6^e classe du 1^{er} juillet 1948 : M. Benayad ben Mohamed, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 5^e classe du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1943, et nommé cavalier de 4^e classe du 1^{er} janvier 1947 : M. Haddou ou Moha, cavalier de 6^e classe des eaux et forêts ;

Cavalier de 7^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} août 1945, reclassé en cette qualité du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 8 octobre 1944, et nommé cavalier de 6^e classe du 1^{er} mars 1948 : M. Djillali ben Kaddour, cavalier de 8^e classe des eaux et forêts ;

(Arrêtés directoriaux des 25 février et 3 mars 1950.)

* *

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Sont nommés :

Archiviste stagiaire du 1^{er} février 1950 : M. Busson Jean-Pierre ;

Institutrice de 6^e classe du 1^{er} janvier 1950 : M^{me} Bailly Grislaime.
(Arrêtés directoriaux des 15 et 24 février 1950.)

M^{me} Laine Marcelle, institutrice de 6^e classe en disponibilité, est rayée des cadres de la direction de l'instruction publique du 1^{er} octobre 1949. (Arrêté directorial du 17 mars 1950.)

Est remise à la disposition de son administration d'origine et rayée des cadres de la direction de l'instruction publique du 1^{er} octobre 1949 : M^{lle} Benamou Juliette, institutrice de 4^e classe des cadres métropolitains. (Arrêté directorial du 10 mars 1950.)

Est reclassé commis principal 2^e classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 21 juin 1947 : M. Mazery Robert, commis principal de 3^e classe. (Arrêté directorial du 14 mars 1950.)

Sont promus :

Maitre de travaux manuels de 3^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} octobre 1947, avec ancienneté du 1^{er} août 1945, et maitre de travaux manuels de 2^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} décembre 1948 : M. Émery André ;

Maitresse de travaux manuels de 5^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} avril 1947 : M^{me} Cabanne Huguette ;

Maitre de travaux manuels de 5^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} septembre 1947 : M. Bufort Albert ;

Maitresse de travaux manuels de 4^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} septembre 1947 : M^{me} Combet Suzanne ;

Répétiteur surveillant de 5^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} novembre 1947, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1946 : M. Chorfi Taïeb ;

Maitre d'éducation physique et sportive de 4^e classe (cadre supérieur, 2^e catégorie) du 1^{er} janvier 1948 : M. Bouhaddioui Abès ;

Maitres de travaux manuels de 4^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) :

Du 1^{er} avril 1948 : M. Mathieu Roger ;

Du 1^{er} juin 1948 : M. Hernandez Roger ;

Du 1^{er} octobre 1948 :

Professeur licencié de 4^e classe (cadre normal), avec ancienneté du 1^{er} mai 1948 : M^{lle} Arnould Suzanne ;

Professeur d'éducation physique et sportive de 5^e classe (cadre normal) : M. Poitout Louis ;

Maitresse de travaux manuels de 3^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : M^{me} Hermand Antoinette ;

Maitresse et maitre de travaux manuels de 4^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) :

M^{me} Créta Yvonne ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1947 : M. Simorre Jacques ;

Maitre et maitresse de travaux manuels de 5^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) :

Avec ancienneté du 23 janvier 1946 : M. Mamane Chaloré ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1948 : M^{lle} Bailly Michèle ;

Répétiteur surveillant de 4^e classe (cadre unique, 2^e ordre) : M. Baldovini Pierre ;

Répétiteurs surveillants de 5^e classe (cadre unique, 2^e ordre) :

Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1947 : M. Luccioni Dominique ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1947 : M. Huguet Ferdinand ;

Du 1^{er} décembre 1948 :

Répétiteur surveillant de 5^e classe (cadre unique, 2^e ordre), avec ancienneté du 1^{er} avril 1948 : M. Wagner Roger ;

Maitresse de travaux manuels de 2^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) : M^{me} Curnier Rosemonde ;

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} octobre 1949, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : M^{lle} Sallenave Germaine ;

Du 1^{er} avril 1950 :

Instituteur et institutrices de 1^{re} classe : M. Chabanne René, M^{me}s Bombardier Paulette, Biguereau Juliette, Guérin Simone, Guiot Henriette et Bernard Paulette ;

Instituteurs et institutrices de 2^e classe : MM. Murali Antoine, Josselin Jean, Jeannin Maurice et Potello Joseph ; M^{me}s Pinto Charlotte, Sablayrolles Suzanne et Mascaro Yvonne ;

Instituteur et institutrices de 3^e classe : M. Gonon Jean ; M^{me}s Lorenzie Marie, Gérard Simone, Rovira Josette, Pourcel Léone, Bléton Odile et Caverivière Lucienne ;

Instituteurs et institutrices de 4^e classe : MM. Dejean Antoine et Fabre Eugène ; M^{me}s Bertrand Jeanne, Caumel Léocadie et Joron Eliane ;

Instituteurs et institutrices de 5^e classe : MM. Arrû Paul et Alexandre Pierre ; M^{me} Martinez Renée, M^{mes} Le Roux Odette, Jeanin Christiane, Babin Micheline et Labasse Lucie ;

Du 1^{er} mai 1950 :

Institutrice de 2^e classe : M^{me} Hølin Achille ;

Institutrice de 3^e classe : M^{me} Fressard Angèle.

(Arrêtés directoriaux du 14 mars 1950.)

Est titularisée et nommée, après concours, *commis de 3^e classe* du 26 décembre 1948 et reclassée en cette qualité du 26 décembre 1948, avec ancienneté du 22 décembre 1948 : M^{me} Andréi Marie-Thérèse. (Arrêté directorial du 10 mars 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisée et nommée *dame employée de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec 1 an 10 mois 26 jours d'ancienneté, et *dame secrétaire de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1948, avec 10 mois 26 jours d'ancienneté : M^{me} Châtelet Simone. (Arrêté directorial du 24 décembre 1949.)

Est titularisé et nommé *agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon* du 1^{er} février 1950 : M. Lahou Mohammed. (Arrêté directorial du 1^{er} mars 1950.)

*
*
*

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE

Sont nommés *infirmiers stagiaires* du 1^{er} janvier 1950 : MM. Abderrahman ben Thami, Lahcen ou Mimoun, El Kahak Abdela-ziz ben Abdefmajid, Moulay Ali ben Abdelhouad, El Mrani Ahmed ben Ali, Mohamed ben Bella ben Belkassam, Mohamed ben Mohamed Skali Ladi, Zorah Mohamed, infirmiers auxiliaires et temporaires. (Arrêtés directoriaux du 24 janvier 1950.)

Est nommée *assistante sociale stagiaire* du 24 février 1950 : M^{lle} Digeon Monique. (Arrêté directorial du 7 mars 1950.)

Est rayée des cadres du 7 février 1950 : M^{me} Mas-Nézerand France, infirmière de 5^e classe, en disponibilité. (Arrêté directorial du 1^{er} mars 1950.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} avril 1945, et *3^e échelon* du 1^{er} janvier 1949 : M. Mohamed ben Miloud, cuisinier journalier.

Sont titularisés et nommés :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1945, et *4^e échelon* du 1^{er} juillet 1948 : M. M'Hamed ben Mohamed, gardien-chef auxiliaire ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} avril 1946, et *3^e échelon* du 1^{er} octobre 1949 : M. Mohamed ben Brahim, manœuvre spécialisé auxiliaire ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} juin 1946, et *3^e échelon* du 1^{er} décembre 1949 : M. Driss ben Bouazza, infirmier auxiliaire ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1946 : M. Bouchaib ben M'Hamed, gardien-chef auxiliaire ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} avril 1947 : M. Mohamed ben Ali ech Chaoui, manœuvre spécialisé journalier ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} février 1944, et *4^e échelon* du 1^{er} juin 1948 : M. Mohamed ben Boujma, infirmier auxiliaire ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 24 décembre 1944, et *4^e échelon* du 1^{er} octobre 1948 : M. Mohamed ben Brahim ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} août 1945, et *3^e échelon* du 1^{er} février 1949 : M. Saïd ben Haïda ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 18 octobre 1945, et *3^e échelon* du 1^{er} août 1949 : M. Aomar ben Abdelkadër ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 26 avril 1946, et *3^e échelon* du 1^{er} novembre 1949 : M. Ahmed ben el Habib ben Ahmed ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} juin 1945, et *3^e échelon* du 1^{er} décembre 1948 : M. Hassan ben Mohamed Soussi,

hommes de peine journaliers ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 16 mars 1947 : M. Bouddjma ben Lahsen, infirmier auxiliaire ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 8 juillet 1946 : M. Mohamed ben Ahmed ben Saïd, homme de peine journalier.

(Arrêtés directoriaux des 29 et 30 décembre 1949, 1^{er} et 23 janvier, 7, 8 et 15 février 1950.)

Sont titularisés et nommés :

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) :

Du 1^{er} janvier 1950 et reclassée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)* à la même date, avec ancienneté du 29 octobre 1949 (bonification pour services d'auxiliaire : 2 ans 2 jours) : M^{lle} Sibut-Bourde Jeanne ;

Du 1^{er} février 1950 et reclassée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)* à la même date, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1949 (bonification pour services d'auxiliaire : 2 mois) : M^{lle} Peysson Geneviève,

adjointes de santé temporaires ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 23 novembre 1945 (bonifications pour services civils : 16 mois 10 jours, et services militaires : 8 mois 29 jours), et reclassé *commis principal de 3^e classe* à la même date, avec la même ancienneté, et promu *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} décembre 1948 : M. Puch Achille, commis auxiliaire (3^e catégorie) ;

Agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 24 juillet 1945 (bonification pour services civils : 29 mois 7 jours), et *3^e échelon* du 1^{er} août 1948 : M. Rodriguez Antoine, chef d'entretien d'hôpital auxiliaire ;

Agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 2 décembre 1944 (bonification pour services civils : 36 mois 29 jours), et *3^e échelon* du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Guttierrez Lucie, femme de charge auxiliaire ;

Agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1945 (bonification pour services civils : 30 mois), et *3^e échelon* du 1^{er} novembre 1948 : M^{me} Bedouet Marie, femme de charge auxiliaire ;

Agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 7 décembre 1947 (bonification pour services civils : 24 jours) : M. Gil Antoine, chef cuisinier auxiliaire ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1948, avec ancienneté du 1^{er} février 1947 (bonification pour services civils : 1 an) : M^{me} Bègue Elise, née Nouaille, femme de charge temporaire.

(Arrêtés directoriaux des 27 et 28 décembre 1949, 8 et 23 février 1950.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 1947, du 17 février 1950,
page 206.

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Adjoints de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) :

Au lieu de :

« Du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948 (bonification pour services d'auxiliaire : 11 mois 16 jours) : M^{me} Garo Eliane » ;

Lire :

« Adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 1^{er} janvier 1949, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948 (bonification pour services d'auxiliaire : 11 mois 16 jours) : M^{me} Garo Eliane. »

(La suite sans modification.)

* * *

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Sont nommés :

Contrôleurs principaux :

4^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Orth Jeanne ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{mes} Jouanel Dolores et Dalmas Marcelle ;

2^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 3^e échelon du 6 décembre 1949 : M^{me} Meylan Marie ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 16 mars 1949 : M^{me} Dutrievoz Louise ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 26 novembre 1948 : M^{me} Vieljeuf Alphonsine ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 avril 1949 : M^{me} Lanes Fernande ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} mars 1950 : M^{me} Apezberro Paulette ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1949 : M^{me} Lepeigneux Suzanne ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 21 février 1949 : M^{me} Benchetrit Fortunée ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 janvier 1950 : M^{me} Lévy Setté ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 novembre 1949 : M^{me} Scotto d'Aniolo Louise ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 septembre 1949 : M^{me} Drahi Fortunée ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 16 novembre 1949 : M^{lle} Chouchena Camille ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 21 février 1950 : M^{me} Débat Marie ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 février 1949 : M^{me} Méliçon Artémise ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 mai 1949 : M^{me} Lacore Jeanne ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 26 octobre 1949 : M^{me} Boule Philomène ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 26 octobre 1949 : M^{me} Bouchet Marie ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 11 novembre 1949 : M^{me} Bouguès Amédée ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 11 mars 1949 : M^{lle} Garday Hélène ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 11 novembre 1948 : M^{me} Chouraqui Abigail ;

Agents d'exploitation :

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1948 et 2^e échelon du 1^{er} mars 1948 : M. Benatar Raphaël ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1948 : MM. Ferré Antoine et Meyer Robert ;

Agents d'exploitation stagiaires :

Du 1^{er} mai 1949 : M. Plantade Émile ;

Du 16 octobre 1949 : M. Bayle René ;

Receveur-distributeur, 8^e échelon du 16 février 1950 : M. Avelaneda Christophe ;

Facteur à traitement global, 2^e échelon du 1^{er} mars 1949 : M. El Alaoui Mostapha ben Mohamed ben el Arbi.

(Arrêtés directoriaux des 27 décembre 1949, 2 et 22 février, 7, 10, 14, 16 et 18 mars 1950.)

Sont promus :

Contrôleur, 2^e échelon du 21 mars 1950 : M^{me} Laplace-Cigougne Janine ;

Agents principaux d'exploitation :

2^e échelon du 1^{er} janvier 1950 : M. Mohamed ben Bouchaïb ben Kairouani ;

3^e échelon :

Du 21 janvier 1950 : M^{me} Tramini Marie ;

Du 1^{er} mars 1950 : M. Thami ben Si Ahmed Akkar ;

5^e échelon du 16 mars 1950 : M. Mohamed ben Lhassin Lalaoui ;

Agents d'exploitation :

1^{er} échelon du 11 mars 1950 : M. Poussin Maurice ;

2^e échelon du 21 février 1950 : M^{me} Gourbeyre Gabrielle, Niquet Raymonde et Cazet Gabrielle ;

3^e échelon du 21 février 1950 : M^{me} Pinget Gisèle ;

4^e échelon :

Du 11 janvier 1950 : M. Lahlou Abdelatif ben el Hadj Mohamed ;

Du 16 mars 1950 : M. Berger Marc ;

5^e échelon du 16 février 1950 : M. Boëte Alexandre ;

Commis, 8^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : M. Mohamed ben Mohamed ben el Tayeb el Biaz ;

Receveurs-distributeurs :

3^e classe du 26 octobre 1948 : M. Lopez Charles ;

5^e classe du 16 février 1949 : M. Liatard Victor ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie :

9^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : M. Moulay Ahmed ben Mohamed ;

7^e échelon du 1^{er} avril 1949 : M. Abdallah ben Ali ben el Housine ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 7^e échelon du 1^{er} février 1949 : MM. Mohamed ben Bouchta et Ben Aïssa ben Salem ;

Mécanicien-dépanneur, 3^e échelon du 16 décembre 1949 : M. Bernardini Lucien ;

Chefs d'équipe :

4^e échelon du 6 décembre 1949 : M. Arthus Eugène ;

5^e échelon du 26 septembre 1949 : M. Biancamaria François ;

Ouvriers d'Etat, 3^e échelon du 21 septembre 1949 : M. Rabah Abdallah.

(Arrêtés directoriaux des 25 et 28 février et 9 mars 1950.)

Est reclassée, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, agent d'exploitation, 4^e échelon du 1^{er} mars 1948 et 5^e échelon du 1^{er} août 1949 : M^{me} Litou Michelle. (Arrêté directorial du 24 février 1950.)

Sont reclassés :

Agent d'exploitation, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1948, 5^e échelon du 21 septembre 1948 et inspecteur adjoint, 6^e échelon du 1^{er} novembre 1948 : M^{me} Dagorn Thérèse ;

Agent principal des installations extérieures, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1945, 2^e échelon du 11 juin 1946, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948 et 2^e échelon du 11 juin 1949 : M. Guenoun André.

(Arrêtés directoriaux des 16 décembre 1949 et 16 mars 1950.)

Sont nommés :

Contrôleurs principaux :

4^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{mes} Mortier Antoinette, Barrau Joséphine, Torrégrosa Jeanne, Clavé Blanche, Pilleboue Simone, Nourissat Marie, Martin Jeanne, Masson Germaine, Bourdin Mariette et Perrin Marguerite ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 : M^{mes} Rosselet-Drouz Joséphine, Michel Mauricette, Biondi Marie et Larédo Messaouda ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1949 : M^{me} Caillat Gabrielle ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 16 juillet 1949 : M^{me} Amar Simone ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 11 août 1949 : M^{me} Bardin Louise ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 26 décembre 1949 : M^{me} L'Homme Maria ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 21 mai 1949 : M^{me} Mercier Suzanne ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 novembre 1948 : M^{me} Kalanquin Claudine ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1949 : M^{me} Claquin Anna ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 septembre 1949 : M^{me} Franques Paule ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 11 décembre 1948 : M^{me} Tomasi Antonia ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1949 : M^{me} Cabanel Georgette ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} décembre 1948 : M^{me} Reveillé Marie ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} août 1949 : M^{me} Clavel Paulette ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 16 septembre 1949 : M^{me} Walbron Joséphine ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1949 : M^{me} Guisset Lucienne ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 janvier 1949 : M^{me} Rousset Jeanne ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 26 juillet 1949 : M^{me} Drouin Louise ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 février 1949 : M^{me} Benhaïm Thérèse ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 21 mars 1949 : M^{me} Toussaint Alice ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 21 mai 1949 : M^{me} Lacaze Précieuse ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 21 mai 1949 : M^{me} Vitalis Francine ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 26 janvier 1949 : M^{me} Nicolai Marie ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 avril 1949 : M^{me} Césari Marie ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 21 mars 1949 : M^{me} Rapin Charlotte ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 6 novembre 1948 : M^{me} Le Breton Jane ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} février 1949 : M^{me} Moline Georgette ;

3^e échelon du 1^{er} octobre 1948 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1949 : M^{me} Girard Esther ;

Commis stagiaires puis reclassés agents d'exploitation stagiaires du 16 octobre 1949 : MM. Olivier Michel, de Haro Roger et Bonneval Joseph ;

Receveur-distributeur, 9^e échelon du 16 février 1950 : M. Raté François ;

Agent des lignes stagiaire du 1^{er} décembre 1949 : M. Martinez Georges.

(Arrêtés directoriaux des 27 décembre 1949, 22 février, 7, 10 et 14 mars 1950.)

Sont promus :

Inspecteur-rédacteur, 7^e échelon du 16 décembre 1949 : M. Jaubœuf Gabriel, contrôleur intégré ;

Facteurs :

1^{re} classe du 6 novembre 1949 : M. Casanova Dominique ;

4^e classe :

Du 11 juin 1949 : M. Damiens Auguste ;

Du 1^{er} août 1949 : M. Viscaïno Marcellin ;

5^e classe du 11 février 1950 : M. Carasco Alphonse ;

Agents des lignes :

2^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1950 : M. Diméo Ange ;

Du 11 février 1950 : Bertrand Fernand ;

4^e échelon du 21 février 1950 : M. Alarcon Albert ;

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 9^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1950 : MM. Ahmed ben Abbès, Mohamed ben Bachir et Mohamed ben Larbi ;

Du 1^{er} février 1950 : M. Messaoud ben Djillali ben Ahmed.

(Arrêtés directoriaux des 14 décembre 1949, 28 février et 9 mars 1950.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Agent d'exploitation, 2^e échelon du 21 mars 1950 : M. Quemper Jean ;

Agent des installations, 9^e échelon du 26 novembre 1949 : M. Galiana Roger.

(Arrêtés directoriaux des 7 et 8 février 1950.)

Est reclassé, en application du dahir du 27 décembre 1924, agent des installations, 9^e échelon du 21 février 1950 : M. Escandell Jean. (Arrêté directorial du 7 février 1950.)

Admission à la retraite.

M. Pastor François, agent public de 3^e catégorie, 9^e échelon, de la direction de l'intérieur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} mai 1950. (Arrêté directorial du 20 mars 1950.)

M. Biancarelli Horace, commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon), de la direction de l'intérieur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} mars 1950. (Arrêté directorial du 23 mars 1950.)

Si Ali ben Ali Soussi, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon, des services municipaux de Salé ; Si Zitouni bel Hadj, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon, des services municipaux de Salé ; Si Rahal ben Allal, sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon, des services municipaux de Rabat, et Si Moussa ben Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon, des services municipaux de Rabat, sont admis à faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale et rayés des cadres du 1^{er} avril 1950. (Arrêtés directoriaux du 25 mars 1950.)

M. Mohamed ben Bihi, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon de la direction de la santé publique et de la famille, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du 1^{er} mai 1950. (Arrêté directorial du 15 février 1950.)

Elections.

Elections du 24 avril 1950 pour la désignation des représentants du personnel du 1^{er} corps du service des impôts directs dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement de ce personnel appelés à siéger en 1950 et 1951.

LISTES DE CANDIDATURES.

Liste de l'Association professionnelle des impôts directs (C.F.T.C.).

Sous-directeurs régionaux : MM. Boudière Raoul et Rémaury Henry.
Inspecteurs principaux : MM. Benoist Lucien et Rivier Eugène.
Inspecteurs centraux : MM. Marodon Jean, Bosch François, Amèye François et Parant Robert.
Inspecteurs : MM. Roucaïrol-Raoul, Cayla Maurice, Oddon Émile et Pellegrin André.
Inspecteurs adjoints : MM. Gourdin Paul, Thomas Jean, Lesage Maurice et Delord Christian.

Liste « d'Union C.G.T.—C.G.T.-F.O. et Autonome ».

Sous-directeurs régionaux : MM. Martin Jean et Pagès André.
Inspecteurs principaux : MM. Cavalan Pierre et Léon Jean.
Inspecteurs centraux : MM. Valette Louis, Porchez Jean, Devauges Alix et Damas Ernest.
Inspecteurs : MM. Widman Jean, Fréjaville Jean, Lacaille Jean-Baptiste et Revole Jean.
Inspecteurs adjoints : MM. Monange Gabriel, Chabernaud Jean, Sallet Pierre et Prunet Guy.

Résultats du tirage au sort pour la désignation des représentants du personnel de la direction de la santé publique et de la famille dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement.

Ont été désignés par tirage au sort :

Cadre des médecins et pharmaciens divisionnaires et divisionnaires adjoints constituant un seul grade.

Représentants titulaires :

1^o Dr Mathieu Jean, médecin divisionnaire de classe exceptionnelle ;

2^o Dr Gaud Jean, médecin divisionnaire ;

Représentants suppléants :

1^o Dr Corcuff Charles, médecin divisionnaire ;

2^o M. Chevet Pierre, pharmacien divisionnaire adjoint de 1^{re} classe.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 31 MARS 1950. — *Patentes* : Taroudannt, 2^e émission 1949 ; Amizmiz, 2^e émission 1949 ; Marrakech-Guéliz, 5^e émission 1949 ; Casablanca-nord, 6^e émission 1949 ; circonscription d'Erfoud-banlieue, émission primitive 1949 ; centre de Mrirt, 4^e émission 1949 ; Casablanca-ouest, 4^e émission 1949 ; Aïn-es-Sebaâ, émission primitive 1949 et 2^e émission 1949 ; Casablanca-centre, 9^e et 10^e émissions 1949 ; Agadir, 6^e émission 1949 ; cercle de Souk-el-Arba, 4^e émission 1949 ; circonscription de Petitjean, 3^e émission 1949 ; circonscription de Port-Lyautey-banlieue, 2^e émission 1949 ; Oujda, 5^e émission 1949 ; territoire d'Ouezzane, 3^e émission 1949 ; Moulay-Bouazza, émission primitive 1949 ; Agadir, 6^e émission 1949.

Taxe d'habitation : Casablanca-nord, 6^e émission 1949 ; Marrakech-Guéliz, 6^e émission 1949 ; Casablanca-centre, 10^e émission 1949 ; Aïn-es-Sebaâ, émission primitive 1949.

Taxe urbaine : Meknès-ville nouvelle, 2^e émission 1949 ; Aïn-es-Sebaâ, émission primitive 1949.

Supplément à l'impôt des patentes : Marrakech-médina, rôle spécial 4 de 1950 ; Agadir, rôle spécial 7 de 1950 ; Fès-ville nouvelle et Mellah, rôle spécial 3 de 1950 ; Meknès-ville nouvelle, rôle 5 de 1949 ; Fès-ville nouvelle, rôle 8 de 1949 ; Ifrane, rôle 3 de 1949 ; Marrakech-Guéliz, rôle 1 de 1949.

Taxe de compensation familiale : Khouribga, 3^e émission 1949 ; Fès-médina, émission primitive de 1949 ; Azrou, 2^e émission 1949 ; Benahmed-banlieue, 3^e émission 1949.

LE 31 MARS 1950. — *Tertib et prestations des Européens 1949 (émission supplémentaire)* : région de Casablanca, circonscription d'Oued-Zem.

Le chef du service des perceptions,
M. BOISSY.

DIRECTION DES FINANCES.

Service des impôts directs.

Tertib et prestations de 1950.

AVIS

Les contribuables européens ou assimilés sont avisés de ce que, conformément aux dispositions de l'arrêté du directeur des finances du 14 novembre 1930, les déclarations à souscrire en vue de l'établissement des rôles du tertib et de la taxe des prestations de 1950, doivent être déposées, contre récépissé, le 30 avril 1950, au plus tard, dans les bureaux des chefs civils ou militaires de chaque circonscription, des services municipaux, des perceptions ou du service central des impôts directs, où des formules imprimées sont tenues à leur disposition.

Les cultures entreprises après le 30 avril doivent être déclarées dans les quinze jours qui suivent l'ensemencement.

Les déclarations des nationaux de puissances placées sous le régime des capitulations continueront à être reçues par le consulat de la nation intéressée, où elles doivent être déposées dans les délais ci-dessus indiqués.

Les contribuables qui ne souscrivent pas leurs déclarations dans les délais légaux sont passibles des pénalités instituées par l'article 9 du dahir du 10 mars 1915 (double ou triple taxe).

Liste nominative des architectes autorisés à exercer dans le Protectorat au 1^{er} janvier 1950 et inscrits au tableau de l'ordre des architectes.

Application de l'article 7 de l'arrêté viziriel du 1^{er} juillet 1941 (6 jourmada II 1360) pour l'application du dahir du 1^{er} juillet 1941 (6 jourmada II 1360) portant création d'un ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architecte.

VILLES	NOM ET PRÉNOMS	DATE D'AUTORISATION	PUBLICATION AU « BULLETIN OFFICIEL »
I. — Conseil régional de Rabat.			
<i>Rabat.</i>	MM. Abdelkader ben Farès	10 octobre 1949.	N° 1930 du 21 octobre 1949.
	Allota François	24 mai 1949.	N° 1910 du 3 juin 1949.
	Belliot Roger	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Bonnemaison Jean-Marie, architecte D.P.L.G.	26 février 1948.	N° 1845 du 5 mars 1948.
	Delaporte Edouard, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	De Mazières Serge	id.	id.
	Dobozy Jean	1 ^{er} décembre 1949.	N° 1940 du 30 décembre 1949.
	Duffez Armand	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Dumas Léon	id.	id.
	Forcioli Jean-Baptiste	30 mars 1946.	N° 1745 du 5 avril 1946.
	Gauthier Albert	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Ignatiew Vladimir	18 mars 1948.	N° 1849 du 2 avril 1948.
	Lafergue Adrien	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Levasseur José, architecte D.P.L.G.	10 mars 1949.	N° 1899 du 18 mars 1949.
	Marchisio Antoine	17 août 1948.	N° 1870 du 27 août 1948.
	Ménard Léon	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Meslet Michel, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Michaud Paul, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Nepomniastchy Boris, architecte E.S.A.	id.	id.
	Pauty Edmond, architecte D.P.L.G.	15 janvier 1948.	N° 1841 du 6 février 1948.
	Petit Léon	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Pinset Gérard	28 avril 1948.	N° 1854 du 7 mai 1948.
	Planque Albert	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Robert François, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Roussin Henri, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Sloan-Frank	10 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
<i>Port-Lyautey.</i>	Ligiardi Angelo	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Ordinès Antoine	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
<i>Meknès.</i>	Cauchy Michel	id.	id.
	Durand Félicien, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Goupil Gaston, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Heller Jean	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Herpe Alexandre	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Jardin Edouard	id.	id.
	Koolenn Robert	id.	id.
	Lalanne Emile	id.	id.
	Pons-Jaffrain	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Secret André	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
<i>Ifrane.</i>	Gutgnard Paul	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
<i>Fès.</i>	Beaufils Louis	4 juin 1948.	N° 1860 du 18 juin 1948.
	Colin Marcel	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Demange Gaston	id.	id.
	Giron Lucien	id.	id.
	Magnin Gabriel	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Makay François	30 mars 1946.	N° 1745 du 5 avril 1946.
	Meyer Georges, architecte D.P.L.G.	12 mai 1949.	N° 1908 du 20 mai 1949.
	Reverdin Edouard, architecte D.P.L.G.	21 juillet 1949.	N° 1918 du 29 juillet 1949.
	Toulon Emile	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
<i>Taza.</i>	Paille Jules-Jean-Marie-Marcel	id.	id.
<i>Oujda.</i>	Boule Auguste	16 janvier 1948.	N° 1840 du 30 janvier 1948.
	Galamand Maurice	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Lepori Max	id.	id.
	Mauger Henri, architecte D.P.L.G.	15 janvier 1948.	N° 1841 du 6 février 1948.

VILLES	NOM ET PRÉNOMS	DATE D'AUTORISATION	PUBLICATION AU « BULLETIN OFFICIEL »
<i>II. — Conseil régional de Casablanca.</i>			
Casablanca.	MM. Archambeau Albert	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Aroucheff Léon, architecte D.P.L.G.	2 avril 1947.	N° 1799 du 18 avril 1947.
	Arrivetx René	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Azagury Elias, architecte D.P.L.G.	29 août 1949.	N° 1924 du 9 septembre 1949.
	Bailly Pierre	16 mai 1947.	N° 1804 du 24 mai 1947.
	Balois Jean	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Basciano Dominique, architecte D.P.L.G.	12 mars 1949.	N° 1900 du 25 mars 1949.
	Basciano Gaspard	10 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
	Bertin Émile	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Bois Fernand	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Bonnet Constant	id.	id.
	Bouchery Armand, architecte D.P.L.G.	30 mars 1946.	N° 1745 du 5 avril 1946.
	Bouillanne Antoine	id.	id.
	Bousquet Pierre, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Brion Edmond, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Busutill Paul	id.	id.
	Cadet Auguste, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Chassagne Pierre, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Cottet Gustave	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Cormier Alexandre	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Courtois Alexandre, D.P.L.G.-G.P.R.	30 mars 1946.	N° 1745 du 5 avril 1946.
	Dangleterre Achille	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Daniel Jacques, architecte D.P.L.G.	4 septembre 1948.	N° 1872 du 10 septembre 1948.
	Debrouse Robert, E.C.P.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Delage Gabriel	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Delanoë Georges, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Delaporte Hypolyte, architecte D.P.L.G.	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Desmet Marcel, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Duhon Émile, architecte D.P.L.G.	3 décembre 1946.	N° 1780 du 6 décembre 1946.
	Durante Liborio	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Fleurant Louis, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Fougère Jean, architecte D.P.L.G.	9 septembre 1948.	N° 1883 du 26 novembre 1948.
	Gambino Benedetto	23 septembre 1949.	N° 1928 du 7 octobre 1949.
	Girola Natale	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Gourdain Edmond, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Gourdain Jacques, architecte D.P.L.G.	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Gras Joseph	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Greslin Albert	id.	id.
	Hentschel Jacques, architecte D.P.L.G.	16 avril 1948.	N° 1852 du 23 avril 1948.
	Hinnen Erwin, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Humeau Marcel	id.	id.
	Lafuge René	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Lemaitre Pierre	18 juin 1948.	N° 1861 du 25 juin 1948.
	Letelié Georges	7 janvier 1949.	N° 1890 du 14 janvier 1949.
	Lévy Isaac, architecte D.P.L.G.	16 avril 1948.	N° 1852 du 23 avril 1948.
	Licari René	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Licari Sauveur	10 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
	Louis Émile, architecte D.P.L.G.	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Lucas Albert	12 mars 1949.	N° 1900 du 25 mars 1949.
	Lucaud Raymond, architecte D.P.L.G.	16 mai 1947.	N° 1804 du 24 mai 1947.
	Maillard Jean, architecte A.D.A.D.	18 mars 1948.	N° 1848 du 26 mars 1948.
	Manuguerra Paul	23 septembre 1949.	N° 1928 du 7 octobre 1949.
	Marandet Georges	23 janvier 1948.	N° 1841 du 6 février 1948.
	Mauzit Wladimir, architecte D.P.L.G.	19 août 1949.	N° 1922 du 26 août 1949.
	Messina Paul	12 mars 1949.	N° 1900 du 25 mars 1949.
	Michel Émile, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Michelet Jean	id.	id.
	Morandi Léonard, architecte D.P.L.G.	3 octobre 1948.	N° 1876 du 8 octobre 1948.
	Morel Philippe	30 mars 1946.	N° 1745 du 5 avril 1946.
	Parizet Claudius	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Pénicaud François	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Perrotte Paul, architecte D.P.L.G.	id.	id.
	Perrollaz Émile	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Pertuzio Félix	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Pertuzio Louis	id.	id.
	Pradier François	id.	id.
	Privitera Giuseppe	23 septembre 1949.	N° 1928 du 7 octobre 1949.

VILLES	NOM ET PRÉNOMS	DATE D'AUTORISATION	* PUBLICATION AU « BULLETIN OFFICIEL »
<i>Casablanca (suite).</i>	MM. Renard Marc	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Renaudin Georges, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Ricci Libero	10 octobre 1949.	N° 1930 du 21 octobre 1949.
	Ricignuolo Rosario	10 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
	Rousseau Marcel	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Sachs Jean, architecte D.P.L.G.	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Sansone Ignace	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Schmidt René	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Siroux Maxime, architecte D.P.L.G.	12 février 1949.	N° 1895 du 18 février 1949.
	Sori Maurice, architecte D.P.L.G.	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Suraqui Joseph	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Suraqui Elias	id.	id.
	Taïeb Victor	14 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
	Tamikovsky Vladimir	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Tolédano Samuel	7 juin 1947.	N° 1807 du 13 juin 1947.
	Varguès Georges	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Weilenmann Armin	id.	id.
	Yvetot Roger	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Zaleski Dimitri	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Zeligson Louis	id.	id.
	Zovaco Jean-François, architecte D.P.L.G.	2 avril 1947.	N° 1799 du 18 avril 1947.
	Zuppiger Alexis	10 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
	<i>Marrakech.</i>	Avenelle Maurice	7 septembre 1949.
Bellanger Emmanuel		25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
Cornu Maurice		30 mars 1946.	N° 1745 du 5 avril 1946.
Faure Henri, architecte D.P.L.G.		29 août 1949.	N° 1924 du 9 septembre 1949.
Germain Antoine		24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
Lafon Alphonse		id.	id.
Mrêches Jean-Pierre		31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
Poisson Robert, architecte D.P.L.G.		25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
Sinoir Paul		id.	id.
<i>Saït.</i>		Couette Henri	25 août 1948.
	Korotkevitch Serge	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
<i>Agadir.</i>	Bassières Maurice	24 décembre 1946.	N° 1784 du 3 janvier 1947.
	Choupaut Pierre	22 juillet 1949.	N° 1918 du 29 juillet 1949.
	Jabin Pierre	25 juillet 1943.	N° 1605 du 30 juillet 1943.
	Lemarie François	id.	id.
<i>Settat.</i>	Magnin René	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.

Ont été autorisés à exercer depuis le 1^{er} janvier 1950.

Casablanca.

MM. Coldefy Pierre (B.O. n° 1948 du 24 février 1950).
Maddalena Robert (B.O. n° 1953 du 31 mars 1950).

Fkih-Bensalah.

M. Perrin Louis (B.O. n° 1952 du 24 mars 1950).

Oujda.

M. Frapech Jacques (B.O. n° 1943 du 20 janvier 1950).

Liste des architectes autorisés à porter le titre (1).

VILLES	NOM ET PRENOMS	DATE D'AUTORISATION	PUBLICATION AU « BULLETIN OFFICIEL »
	<i>Conseil régional de Rabat.</i>		
<i>Rabat.</i>	MM. Bon Emile	27 février 1947.	N° 1793 du 7 mars 1947.
	Fournier René	10 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
	Marchisio Etienne-Maurice, dessinateur au bureau d'architecture de la D.I./M.	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Marcellis René	10 novembre 1949.	N° 1935 du 25 novembre 1949.
	Nutte Jean, inspecteur adjoint au service des monuments historiques	31 août 1945.	N° 1715 du 7 septembre 1945.
	Valentin Yves, inspecteur d'architecture au service du contrôle des municipalités ..	id.	id.
<i>Fès.</i>	Mascaron Fernand, agent des T.P.	id.	id.
	Périn Charles, architecte municipal	id.	id.

(1) Les architectes figurant sur cette liste ne sont pas autorisés à exercer à titre privé.

RELEVÉ CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'AOUT 1949

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE DE L'AIR (T)								PRÉCIPITATIONS (P)										NOMBRE DE JOURS de chergui et aitraco
		MOYENNES				EXTRÊMES ABSOLUS				Nombre de jours de gelée	Hauteur totale, du mois (en millimètres)	Hauteur normale (en millimètres)	NOMBRE DE JOURS DE							
		Écart à la normale des maxima	Moyenne des maxima du mois	Moyenne des minima du mois	Écart à la normale des minima	Date du maximum	Maximum	Minimum	Date du minimum				≥ 0.1	Pluie	Neige	Pluie et neige mélangées	Grêle	Sol couvert de neige		
Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Date	Min < 0	Σ	●	*	* *	▲	☒								
I. - ZONE DE TANGER																				
Tanger	73 ^m	-0.5	27.3	20.6	+1.1	17	33.0	18.0	29	0	0	1	0	0	0	0	0			
II. - RÉGION DE RABAT																				
1. Territoire d'Ouezzane																				
Arbaoua	130										1									
Zoumi	350		38.7	18.7		9	43.8	14.0	7	0	0		0	0	0	0	22			
Ouezzane	300		39.2	19.8		24	44.5	16.0	30	0	0		0	0	0	0	0			
Teroual	505																13			
M'Jara	400																			
2. Territoire de Port-Lyautey																				
Ceïbéra	50																			
Oued-Fouarate	100																6			
Guertite (Domaine de)	10																			
Souk-el-Arba-du-Rharb	30		37.8	20.3		24	47.0	16.0	30	0	0	1	0	0	0	0	6			
Koudiate-es-Sebda	10																			
Had-Kourt	80																23			
Souk-el-Tlota-du-Rharb	10																			
Mechra-Bel-Ksiri	25																			
Morhrane (El)	10																			
Lalla-Itô	10																			
Boukraoua	10																			
Sidi-Silmane	30		40.9	18.0		24	47.2	13.0	7	0	1		1	1	0	0	3			
Port-Lyautey	25	+1.0	33.5	18.1	+1.1	24	46.7	14.0	30	0	0	0.1	0	0	0	0	0			
Petitjean	84										0.4		2	2	0	0	13			
Sidi-Moussa-el-Harati	76																			
3. Divora																				
Aïn-el-Johra	150		37.6	17.8		24	47.0	14.0	7	0	1	1	2	2	0	0	5			
El-Kanera-du-Beth	90		39.8	20.2		25	46.9	17.0	30	0	0		0	0	0	0	2			
Salé	5												0	0	0	0	0			
Rabat-I.S.C.	65	+2.1	30.5	19.7	+2.0	10	37.8	16.4	30	0	0	0.2	0	0	0	0	8			
Tiffet	820												0	0	0	0	0			
Moulay-Idriss-Aghbal	850												0	0	0	0	16			
Camp-Bataille	800												2	1	1	0	0			
Skhirate	60												0	0	0	0	0			
Bouznika	45		30.1	19.1		17	37.2	16.8	7	0	0		0	0	0	0	0			
Oudjet-es-Soltane	450												2	2	0	0	7			
La Jacqueline	394												2	2	0	0				
Sidi-Pettache	800												0	0	0	0	0			
Tedders	530												2	2	0	0	0			
Merzaga	750												1	1	0	0	1			
Merchouch	390																			
Sihara	650																			
Marchand	390																			
Oulmès	125		37.1	18.0									3	2	2	0	0			
Christian	800												7	3	3	0	0			
III. - RÉGION DE CASABLANCA																				
1. Territoire des Chaouïa																				
Fadala	9		28.4	20.2		24	31.6	17.0	30	0	0		0	0	0	0	1			
Rouhaut	280		32.6	19.9		24	41.0	16.0	8	0	0		0	0	0	0	0			
Dehabej	290												0	0	0	0	0			
Sidi-Larbi	110												0	0	0	0	0			
Casablanca-Aviation	50	0.0	27.4	20.7	+2.4	24	38.5	17.6	15	0	0	0.2	0	0	0	0	0			
Dar-Bouazza	29		30.2	19.6		24	37.5	17.5	30	0	0		0	0	0	0	1			
Aïn-el-Jemâa	160												0	0	0	0	0			
El-Khetouate	800		37.8	17.8		9	48.5	18.0	30	0	5		2	2	0	0	1			
Saint-Michel	180																			
Boucheron	360																			
Berrechid (Averroès)	240		36.3	17.6		24	46.3	13.2	30	0	0		0	0	0	0	12			
Berrechid	220												0	0	0	0	5			
Aïn-Ferte	600												0	0	0	0				
Sidi-el-Aydi	330												0	0	0	0				
Foucauld	218												0	0	0	0				
Benahmed	650																			
Settat	375	+1.8	35.7	18.5	+1.6	10	43.0	13.0	30	0	0	1	0	0	0	0	14			
Oulad-Sâïd	220		35.0			1	39.5			0	0		0	0	0	0	0			
Bled-Haaba	570												0	0	0	0	0			
Im-Fout (T.P.)	171		41.2	21.7		24	48.4	17.8	5	0	0		1	1	0	0	0			
Im-Fout (E.E.)	192												0	0	0	0	0			
Mechra-Benâbbou	192												0	0	0	0	0			
Merhanna	597												0	0	0	0	0			
2. Territoire de Mazagan																				
Sidi-All-d'Azemmour	24																			
Mazagan (l'Adir)	55	+1.7	29.5	15.9	-0.9	24	38.8	13.6	17	0	0		0	0	0	0	1			
Sidi-Sâïd-Mâachou	30												0	0	0	0				
Sidi-Bennour	183												0	0	0	0				
Zemamra	150												0	0	0	0				

RELEVÉ CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'AOUT 1949 (suite)

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE DE L'AIR (T)								PRÉCIPITATIONS (P)								NOMBRE DE JOURS de chergui et sirocco				
		MOYENNES				EXTRÊMES ABSOLUS				NOMBRE DE JOURS DE												
		Écart à la normale des maxima	Moyenne des maxima du mois	Moyenne des minima du mois	Écart à la normale des minima	Date du maximum	Maximum	Minimum	Date du minimum	Nombre de jours de gelée	Hauteur totale du mois (en millimètres)	Hauteur normale (en millimètres)	NOMBRE DE JOURS DE									
													Précipitations	Pluie	Neige	Pluie et neige mélangées	Grêle		Sol converti de neige			
Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Date	Min(0)	Σ	≥ 0.1	●	*	*	▲	■									
3. Territoire d'Oued-Zem																						
Khouribga	799	-3.0	37.7	20.0	-1.3	0	1	4	1	1	0	0	0						
Oued-Zem	780																6	2	2	0	0	0
Boujad	690																6	2	3	0	0	0
4. Territoire du Tadla																						
Kasba-Tadla-Aviation	505	40.8	22.8	18	49.0	17.5	29	0	9	2	4	4	0	0	0	0						
Kasba-Tadla-Agriculture	500																					
El-Ksiba	1.100																					
Oulad-Saast	500																					
Fkih-Bensalah (centre)	423																					
Fkih-Bensalah (sud)	420																					
Kasba-Zidaniya	435																					
Arhbala	1.680																					
Oulad-Yala	380																					
Naddour	400																					
Beni-Mellal	480																					
Dahra	375																					
Taguelft	1.080																					
Ouazouzarhte	1.000																					
Afourer	400																					
Azilal	1.429																					
Ait-Mohammed	1.650																					
IV. - RÉGION DE MARRAKECH																						
1. Circonscription des Ait-Ouir																						
Demnate	950	38.4	20.7	11	44.2	15.0	29	0	3	4	1	1	0	0	0	0						
Ouazentt	1.220																					
Tifni	1.450																					
Sidi-Rahhal	660																					
Ait-Ouir	700																					
Touffate	1.485																					
Asseloum	1.155																					
2. Territoire de Marrakech																						
Skhour-des-Rohama	500	+3.0	38.2	23.5	24	42.0	19.0	28	0	1	2	2	0	0	0	0						
Benguerir	475																					
El-Kelaa-des-Srarahna	466																					
Jbilat	542																					
Marrakech-Aviation	460																					
Chichaoua	360																					
Dar-Caid-Ouiriki	800																					
Tahannaoute	925																					
Tadderte-du-Rdat	1.650																					
Zaoula-Lalla-Takerkoust	650																					
Agajouar	1.806																					
Asni	1.150																					
Sidi-Bou-Otmane	950																					
Amizmiz (C.C.)	1.000																					
Amizmiz (E.F.)	1.150																					
Tisgui	1.550																					
Talate-n-Noa	1.300																					
Oukaïmedem	2.630																					
Imi-n-Tanouta	900																					
Tagadirt-n-Bour	1.047																					
Taïate-n-Yacoub	1.400																					
Houkak	1.400																					
Aghbar	1.850																					
Tizi-n-Test	2.100																					
3. Territoire de Saï																						
Cap-Cantin	70	+3.0	33.9	19.8	-1.3	23	43.0	16.0	6	0	0	0	0	0	0	0						
Oulad-Amrane	200																					
Bhrati	180																					
Dar-Si-Ayssa	100																					
Saï	25																					
Sidi-Mbarek-Bouguedra	100																					
Louis-Gentil	320																					
Chemala	381																					
4. Cercle de Mogador																						
Zaoua-Bent-Hamida	250	+1.2	38.4	22.3	24	46.8	15.0	30	0	0	0	0	0	0	0	0						
Souk-el-Had-du-Dra	251																					
Sidi-Moktar	400																					
Mogador	5																					
Boutarzate	35																					
Tanoudja	1.100																					
Imgrad	500																					
Kouzemt	1.170																					
Tamanar	360																					
Aïn-Tamalokt	500																					
5. Territoire d'Ouarzazate																						
Oussikis	2.100	33.1	19.4	24	37.0	13.0	17	0	24	9	5	5	0	0	1	0						
Tinerhir	1.347																					
Boumalne-du-Debes	1.346																					
El-Keaa-des-Mgouna	1.450																					
Uknoun	2.050																					

RELEVÉ CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'AOUT 1949 (suite)

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE DE L'AIR (T)								PRÉCIPITATIONS (P)							NOMBRE DE JOURS de chergui et atroce		
		MOYENNES				EXTRÊMES ABSOLUS				Nombre de jours de gelée	Hauteur totale du mois (en millimètres)	Hauteur normale (en millimètres)	NOMBRE DE JOURS DE					Sol couvert de neige	
		Écart à la normale des maxima	Moyenne des maxima du mois	Moyenne des minima du mois	Écart à la normale des minima	Date du maximum	Maximum	Minimum	Date du minimum				Précipitations	Pluie	Neige	Pluie et neige mélangées			Grêle
Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Date	Min(0)	Σ	≥ 0.1	●	*	✱	▲	☐						
5. Territoire d'Ouarzazate (suite)																			
Skoura-des-Ahl-el-Oust	1.228								15										
Ouarzazate	1.162								6										
Agdz	1.100	39.4			4	40.8			2										
Tazenakhte	1.400								2										
Tallouine	984								11										
Zagora	900	41.9	29.6		7	45.0	22.0	31	5										
Foum-Zguld	700																		
Tagounite-du-Ktaous	600																		
V. - RÉGION D'AGADIR																			
1. Cercle d'Inezgane																			
Aïn-Asmama	1.590								4										
Imouzzér-des-Ides-Outanane	1.810								2						1				
Agadir-Aviation	32	+3.3	30.5	20.6	+2.9	10	44.0	16.0	15	0					7				
Inezgane	35								0										
Ademine	100								0						13				
Rokeln	25								0						0				
Ayt-Baha	600								3						0				
Taltemcen	1.780														0				
Tanalt	900														0				
2. Cercle de Taroudant																			
Argana	780																		
Tafinegoult	788								6	4									
Talekjount	725								13						13				
Mentaga	900														5				
Aïn-Tiziouine	400																		
Aoulouz	700								12						7				
Taroudant	250	+2.4	39.9	20.0	+3.3	23	46.3	14.0	30	0					4				
Amagour	473								3	1					4				
Irherm	1.749								2						7				
Ayt-Abdallah	1.750								2	10					0				
3. Territoire de Tizait																			
Tafraouté	1.050																		
Tizait	224		37.0	20.1		24	48.9	15.0	15	0					1				
Anezi	500								7	6					6				
Mirleft	60								0						7				
Tifermitte	1.347								8						6				
Tingoullcht	1.050																		
Tafraoute-n-Ayt-Daoud	600																		
Souk-et-Tleta-des-Akhsaas	1.000																		
Bou-Izakarn	1.000								0						0				
Jemâa-n-Tirhirt	1.200								0						0				
Ifrane-de-l'Anti-Atlas	600								28						0				
Tiasint	700								2						0				
Tata	900								0						13				
Akka	350								0						0				
Ouod-Noun	115								0						0				
Goulimine	900		38.7	20.3		24	47.5	11.0	29	0					0				
Tarhijt	588								0						18				
Aouriouara	48																		
Asa	370								0						0				
Atoun-du-Dra	450								0						9				
VI. - HAUT-PLATEAU DU DRA																			
Tindouf	630																		
Fort-Trinquet	350		43.9	26.9		14	47.2	20.3	4	0					0				
VII. - RÉGION DE MEKNÈS																			
1. Territoire de Meknès																			
Sidi-Mbarek-du-Rdom	197																		
Aïn-Taoudate	550		39.4	16.6		9	44.5	13.0	30	0					5				
Meknès (St. rég. hort.)	532	+4.0	38.3	13.4	-3.2	9	45.0	9.2	30	0					0				
Ayt-Yazem	650								1	1					0				
Ayt-Naama	865								0						0				
El-Hajeb	1.050	+1.7	35.5	18.0	+1.6	25	40.0	13.0	30	0					11				
Ifrane	1.635	+1.1	31.1	13.2	+1.7	24	34.4	9.8	29	0					0				
Azrou	1.250	+2.9	35.8	20.0	+2.2	9	39.8	14.2	29	0					0				
Aïn-Khala	2.010														0				
El-Hammam	1.200								10						0				
2. Cercle de Khenifra																			
Moulay-Bouazza	1.069																		
Khenifra	831									8									
Sidi-Lamine	780																		
3. Cercle de Midelt																			
Itzer	1.600								70						0				
Midelt	1.509								13	5					0				
Tounfite	1.950								6						0				

RELEVÉ CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'AOUT 1949 (suite et fin)

STATIONS	ALTITUDE	TEMPÉRATURE DE L'AIR (T)								PRÉCIPITATIONS (P)							NOMBRE DE JOURS de chergui et sirocco		
		MOYENNES				EXTRÊMES ABSOLUS				NOMBRE DE JOURS DE									
		Écart à la normale des maxima	Moyenne des maxima du mois		Écart à la normale des minima	Date du maximum	Maximum	Minimum	Date du minimum	Nombre de jours de gelée	Hauteur totale du mois (en millimètres)	Hauteur normale (en millimètres)	NOMBRE DE JOURS DE					Sol couvert de neige	
			Max.	Min.									≥ 0	●	✱	✱			▲
4. Territoire du Taïlaït																			
Talsinat	1 327								10		5	5	0	0	0	0	0		
Gourrama	1 360								4		4	0	0	0	0	0	0		
Bent-Tadjit	1 100								0		0	0	0	0	0	0	0		
Rich	1 420								2		1	1	0	0	0	0	0		
Assif-Melloul	2 200								3		0	0	0	0	0	0	0		
Oulerbate	2 000								35		6	6	0	0	0	0	0		
Bouâhane	840																		
Ksar-es-Souk	1 060								0		0	0	0	0	0	0	0		
Boudenib	925								0		0	0	0	0	0	0	0		
Assoul	1 670								12		5	5	0	0	0	0	0		
Alt-Han	950								8		1	1	0	0	0	0	0		
Goulmira	950								0		0	0	0	0	0	0	0		
Tinejdat	100								16		3	3	0	0	0	0	0		
Erfoud	925	43.2	20.0		12	49.5	15.3	14	0		0	0	0	0	0	0	0		
Rissani	766	41.0	24.0		10	43.0	20.0	30	0		0	0	0	0	0	0	0		
Alnif	873								0		0	0	0	0	0	0	0		
Taouz	600								13		4	4	0	0	0	0	0		
									3		1	1	0	0	0	0	0		
VIII. - RÉGION DE FÈS																			
1. Territoire de Fès																			
El-Kelâa-des-Slès	423									1									
Cheraïa	100																		
Karia-ba-Mohammed	150	42.3	22.0		9	47.5	18.5	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Tissa	240	41.8	23.6		9	46.8	18.5	29	0	1	1	1	0	0	0	0	4		
Lobèn	200																		
Sidi-Jeïl	205																		
Chabat	460																		
Tahala	498																		
Fès-Aviation	416	+3.2	39.0	21.4	+3.0	9	44.0	16.4	29	0	8	1	0	0	0	0	0		
Alt-Ayach	680								0		2	2	0	0	1	0	5		
2. Cercle de Sefrou																			
Sefrou (St. rég. hort.)	851	+2.0	34.6	14.8	-0.5	11	42.0	10.0	21	0	27	3	3	0	0	1	0		
Imouzzer-du-Kandar	1 440		31.0	14.8		9	37.5	11.0	30-31	0	20	3	3	0	0	1	0		
Imouzzer-des-Marmoucha	1 650		31.3	14.0		7	35.0	10.0	29	0	5	3	3	0	0	0	0		
Daïet-Ahaoua	1 550										21	5	5	0	0	0	0		
Skoura	1 200										7	3	3	0	0	0	0		
Daïet-Hachlaf	1 760										12	3	3	0	0	1	0		
Alma-du-Gulgou	1 480																		
Boulemane	1 860										35	11	11	0	0	1	0		
3. Cercles du Haut-Guergha et du Moyen-Guergha																			
Tabouda	500										23	3	3	0	0	1	0		
Jbel-Outka	1 107										2	1	1	0	0	0	0		
Rhafsai	345											3	3	0	0	0	2		
Taounate	668										17	3	3	0	0	0	5		
4. Territoire de Taza																			
Tamchecht	1 713										1	1	1	0	0	0	1		
Tizi-Ouzli	1 300										3	1	1	0	0	0	0		
Aknoul	1 200	34.4	18.0		25	36.8	14.8	31	0	1	1	1	0	0	0	0	0		
Saka	760										2	1	1	0	0	0	3		
Tabar-Souk	800										22	1	1	0	0	1	0		
Tafneste	1 500	38.9	21.9		10	38.4	14.8	31	0	2	1	1	0	0	0	0	5		
Kef-el-Rhar	800	37.9	20.0		9	41.0	15.6	29	0	0.3	1	1	0	0	0	0	0		
Bab-el-Mrouj	1 100										0	0	0	0	0	0	0		
Beui-Lannt	595										3	1	1	0	0	0	4		
Sidi-Hammou-Mertah	650										0	0	0	0	0	0	0		
Taza	506										7	0	0	0	0	0	0		
Col-de-Touahar	558	37.4	21.4		26	41.4	17.2	29	0	7	2	2	0	0	0	0	15		
Guercif	922	36.9	20.8	+1.2	21	40.0	16.0	7	0	1	4	1	1	0	0	0	0		
Bab-Bou-Idit	1 586	31.1	17.6		11-12	34.0	10.0	29	0	7	2	2	0	0	0	0	0		
Bab-Azhar	760										0	0	0	0	0	0	0		
Mahiridja	750										2	2	0	0	0	0	10		
Merhaoua	1 260										11	2	2	0	0	0	0		
Berkine	1 280										20	3	3	0	0	0	0		
Tamegilt	1 775																		
Oulad-All	1 500										25	10	10	0	0	0	0		
Oulad-Oulad-el-Haj	747	+3.6	38.3	17.0	1	43.0			0	1	1	1	0	0	0	0	0		
Missour	900				7	42.4	10.0	2	0	9	6	6	0	0	0	0	1		
IX. - RÉGION D'OUIDJA																			
Saldia-du-Kiss	10									1	1	1	0	0	0	0	1		
Madar	130																		
Aïn-er-Raggada	220										5	0	0	0	0	0	0		
Berkane	144	-0.2	33.2	17.9	-2.0	2	42.8	10.0	29	0	0	0	0	0	0	0	0		
Aïn-Almou	1 300										2	2	0	0	0	0	0		
Tafaralt	650										0	0	0	0	0	0	0		
El-Allieb	450										8	2	2	0	0	0	7		
Oujda	574	+2.3	36.7	18.0	+0.4	19	41.6	13.6	24	0	12	6	2	2	0	0	0		
El-Afoun	610										3	3	3	0	0	0	5		
Taurirt	392										3	3	0	0	0	0	0		
Berguent	988										3	1	1	0	0	0	0		
Aïn-el-Kbitra	1 450										32	4	4	0	0	0	6		
Tendrara	1 460										18	2	2	0	0	0	0		
Boufara	1 310										2	1	1	0	0	0	0		
Figuig	900	36.0	21.9		8	38.7	17.0	29	0	4	1	1	0	0	0	0	0		
		42.3	23.1		18	45.0	20.0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0		